

Exécutoire le 09/10/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 28 Votants : 29	Séance du 21 septembre 2026
Date de la convocation : 15 septembre 2026	
Delib20260908	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, M. ROSE Hervé, Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. NENARD Cyril à M. LIZORET Didier

Secrétaire :

M. DELAGE Valéry

Exécutoire le 09/10/2026

Delib20260908**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Protection civile suite aux incendies de la période estivale**

La France a traversé durant l'été 2026 une saison d'incendies d'une intensité exceptionnelle, notamment en Gironde et dans le Var, ayant entraîné l'évacuation et le sinistre de nombreuses populations et communes.

Face à cette situation, le Président de l'Association des Maires de France (AMF) a appelé, le 27 juillet 2026, les communes et intercommunalités de France à apporter leur soutien financier aux opérations d'urgence engagées en faveur des populations sinistrées, en lien avec la Protection Civile.

La Protection Civile est pleinement mobilisée sur le terrain. Ses équipes interviennent notamment pour accueillir, héberger et accompagner les populations évacuées.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels engendrés par ces incendies, la Commune de Cormelles le Royal souhaite apporter son soutien et sa solidarité aux populations sinistrées et contribuer aux opérations d'urgence mises en œuvre par la Protection Civile.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la Protection Civile, afin de contribuer aux opérations d'urgence en faveur des populations sinistrées par les incendies,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 24 septembre 2026



Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN